

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 338 214 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
27.08.2003 Bulletin 2003/35

(51) Int Cl.⁷: **A44C 5/20, A44C 5/16,**
A44B 11/20, A45C 13/30

(21) Numéro de dépôt: **03290316.3**

(22) Date de dépôt: **07.02.2003**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO

(30) Priorité: **15.02.2002 FR 0201931**

(71) Demandeur: **La Montre Hermes S.A.**
2555 Brugg (CH)

(72) Inventeur: **Vidal, Frédéric**
78250 MEulans (FR)

(74) Mandataire: **Geismar, Thierry et al**
Bouju Derambure Bugnion,
52, rue de Monceau
75008 Paris (FR)

(54) Fermeture à lanière pour montre, bijou, sac ou analogue

(57) Fermeture à lanière (1) pour montre, bijou, sac ou analogue comprenant une lanière (3) ayant vers sa première partie extrême (7) au moins un premier trou d'accrochage (12) traversant, vers sa seconde partie extrême (9) au moins un ergot d'accrochage (14a, 14b) rapporté en saillie transversale, et dans sa partie mé-

diane (8) au moins un second trou d'accrochage (13) traversant, de manière que la lanière (3) puisse être conformée en boucle à travers deux oeillets (4, 5) du corps de la montre, du bijou, du sac ou analogue et fermée sur elle-même par une coopération trou (12, 13) / ergot (14a, 14b) obtenue par enflement à force.

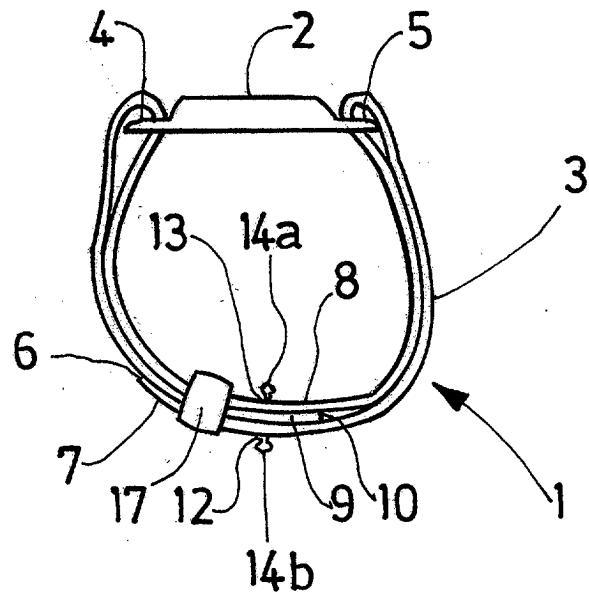


FIG.6

Description

[0001] L'invention concerne une fermeture à lanière spécialement destinée à une montre, un bijou, un objet à porter au poignet ou analogue, ainsi que la montre, le bijou, l'objet à porter au poignet ou analogue comportant une telle fermeture à lanière.

[0002] Dans sa réalisation la plus courante, un bracelet à lanière pour montre comprend deux tronçons de lanière destinés à être accrochés au boîtier de la montre. Le premier tronçon de lanière est pourvu d'un et généralement de plusieurs trous d'accrochage espacés percés dans sa partie extrême opposée au boîtier. Le second tronçon de lanière comporte à sa partie extrême opposée au boîtier un fermoir à boucle et épingle. La boucle et l'épingle sont fixées au second tronçon de lanière grâce à un axe faisant partie du fermoir traversant un passant d'extrémité du tronçon. Ce passant est découpé pour laisser passer l'épingle et permettre son pivotement autour de l'axe du fermoir. Le boîtier de montre est pourvu de part et d'autre de deux paires d'oreilles en vis à vis pourvues de trous de réception, destinés à recevoir deux axes destinés à être montés dans deux passants d'extrémité des deux tronçons de lanière. Enfin, généralement, le bracelet comporte un passant du côté du second tronçon destiné à maintenir l'extrémité du premier tronçon lorsque le bracelet est fermé à demeure.

[0003] Les deux tronçons de lanière présentent généralement une certaine souplesse étant réalisés en cuir, textile, matière plastique ou autre, tout en étant inextensibles, ils peuvent pivoter à leurs deux extrémités, étant montés sur le boîtier par les axes d'accrochage. De même, la boucle et l'épingle du fermoir peuvent pivoter sur le second tronçon de lanière. Le bracelet peut donc être ouvert ou fermé. Pour la fermeture à demeure, on place le bracelet autour du poignet, on le serre suffisamment, on fait pénétrer la partie extrême du premier tronçon de lanière dans la boucle du fermoir et on fait pénétrer l'épingle dans un trou d'accrochage du premier tronçon. Si l'on tire sur les deux tronçons de lanière pour les écarter, l'épingle vient en butée contre la boucle. Pour ouvrir le bracelet, on écarte l'épingle de la boucle de manière à pouvoir sortir l'épingle du trou d'accrochage dans lequel elle est engagée et, enfin, on dégage le premier tronçon de lanière de la boucle.

[0004] L'invention a pour but de proposer une autre réalisation de bracelet. Outre le fait que cette réalisation est attractive par son originalité, elle présente l'avantage d'une grande simplicité. En effet, elle comporte un seul tronçon de lanière, les axes traditionnellement nécessaires sont supprimés et le fermoir est de réalisation plus simple.

[0005] Selon un premier aspect, l'invention concerne une fermeture à lanière pour montre, bijou, sac ou analogue comprenant une lanière ayant vers sa première partie extrême au moins un premier trou d'accrochage traversant, vers sa seconde partie extrême au moins un

ergot d'accrochage rapporté en saillie transversale, et dans sa partie médiane au moins un second trou d'accrochage traversant, de manière que la lanière puisse être conformée en boucle à travers deux oeillets du corps de la montre, du bijou, du sac ou analogue et fermée sur elle-même par une coopération trou / ergot obtenue par enflement à force.

[0006] Selon les réalisations, la fermeture à lanière comporte un seul ergot d'accrochage agencé pour recevoir en superposition deux parties de la lanière ou deux ergots d'accrochage de part et d'autre de la lanière, agencé pour recevoir chacun une partie de la lanière.

[0007] Selon d'autres caractéristiques, l'ergot est renflé vers son extrémité et rigidement fixé à demeure sur la lanière, par insertion, collage, soudage, vissage ou autre moyen. Dans une réalisation particulière, il comporte une platine de fixation insérée à demeure dans l'épaisseur de la lanière pourvue d'un trou de passage de l'ergot.

[0008] Selon les réalisations, il est prévu plusieurs premiers trous d'accrochage espacés et/ou plusieurs seconds trous d'accrochage espacés.

[0009] Selon une réalisation, la fermeture à lanière comporte aussi au moins un passant.

[0010] Selon un deuxième aspect, la fermeture à lanière qui vient d'être décrite constitue un bracelet pour une montre dont le boîtier est pourvu de part et d'autre de deux oeillets aplatis destinés à recevoir la lanière conformée en boucle.

[0011] Selon un troisième aspect, l'invention vise une montre comportant un boîtier pourvu de part et d'autre de deux oeillets aplatis destinés à recevoir la lanière conformée en boucle d'une fermeture à lanière telle qu'elle vient d'être décrite.

[0012] Lorsque le bracelet de montre est ouvert, le boîtier est accroché à la lanière vers sa seconde partie extrême conformée en boucle à travers un des oeillets et cette seconde partie extrême est solidarisée à la partie médiane grâce à un ergot coopérant avec un second trou d'accrochage.

[0013] Lorsque le bracelet de montre est fermé, le boîtier est accroché à la lanière vers sa seconde partie extrême conformée en boucle à travers l'un des oeillets, la seconde partie extrême est solidarisée à la partie médiane grâce à un ergot coopérant avec un second trou d'accrochage, le boîtier est accroché à la lanière vers sa partie médiane conformée en boucle à travers l'autre des oeillets, la première partie extrême est solidarisée à la partie médiane grâce à un ergot coopérant avec un premier trou, trois parties de lanière étant superposées à l'endroit de l'ergot.

[0014] Selon un quatrième aspect, l'invention vise un bijou ou objet à porter au poignet comportant un corps pourvu de part et d'autre de deux oeillets aplatis destinés à recevoir la lanière conformée en boucle d'une fermeture à lanière telle qu'elle vient d'être décrite.

[0015] L'invention sera bien comprise grâce à la description qui suivra d'une forme d'exécution particulière

en référence aux dessins selon lesquels :

La figure 1 est une vue en élévation à plat d'une première variante de fermeture à lanière.

[0016] La figure 2 est une vue de coté de la fermeture à lanière selon la première variante de la figure 1.

[0017] La figure 3 est une vue partielle en coupe selon la ligne III - III de la figure 1, illustrant un montage de l'ergot par insertion dans la lanière.

[0018] La figure 4 est une vue schématique de dessus d'un boîtier de montre agencé pour recevoir une fermeture à lanière conforme à l'invention.

[0019] La figure 5 est une vue schématique d'une montre pourvue d'une fermeture à lanière selon la première variante à l'état ouvert.

[0020] La figure 6 est une vue schématique d'une montre pourvue d'une fermeture à lanière selon la première variante à l'état fermé.

[0021] La figure 7 est une vue de coté d'une seconde variante de fermeture à lanière.

[0022] La figure 8 est une vue schématique d'une montre pourvue d'une fermeture à lanière selon la seconde variante à l'état fermé.

[0023] Dans une application typique, une fermeture à lanière 1 conforme à l'invention est destinée à constituer un bracelet pour une montre ayant pour corps, un boîtier 2. La fermeture 1 comporte une lanière unique 3.

[0024] Le boîtier 2 est pourvu de part et d'autre de deux oeillets 4 et 5 respectivement. Les oeillets 4 et 5 sont aplatis, c'est à dire que leur ouverture a une forme générale rectangulaire allongée correspondant à la section transversale de la lanière 3.

[0025] Il est entendu qu'une fermeture à lanière 1 telle que celle qui est ici considérée peut avoir d'autres applications telles que bijou ou objet à porter au poignet dont le corps est également pourvu d'oeillets tels que les oeillets 4 et 5 décrits pour la montre.

[0026] Comme on le verra, les oeillets 4 et 5 sont destinés à recevoir la lanière 3 conformée en boucle.

[0027] La lanière 3 est réalisée en cuir, en textile, en matière plastique. Elle présente une certaine souplesse. Elle est inextensible. Son contour général est rectangulaire. On peut définir sur la lanière 3 et à partir d'une première extrémité 6, une première partie extrême 7 s'étendant sur une certaine longueur, une partie médiane 8 prolongeant la partie 7 sur une certaine longueur, une seconde partie extrême 9 prolongeant la partie 8 sur une certaine longueur et, enfin, une seconde extrémité 10. Dans une réalisation, la lanière 3 va en diminuant de largeur vers et à proximité de sa première extrémité 6.

[0028] Dans une réalisation, la lanière 3 a une longueur de l'ordre de 30 à 40 centimètre, une largeur de l'ordre du centimètre ou de quelques centimètres et une épaisseur de l'ordre de quelques millimètres.

[0029] Dans une réalisation, la lanière 3 comporte deux couches superposées 11a et 11b (figure 3).

[0030] La lanière 3 est percée d'au moins un premier trou d'accrochage 12, traversant, vers sa première partie extrême 7. Selon la réalisation représentée, la lanière 3 comporte plusieurs premiers trous d'accrochage 12 espacés le long de la lanière à des fins de réglage (trois trous sur la figure 1).

[0031] La lanière 3 est percée d'au moins un second trou d'accrochage 13, traversant, dans sa partie médiane 8. Selon la réalisation représentée, la lanière 3 comporte plusieurs seconds trous d'accrochage 13 espacés le long de la lanière à des fins de réglage (deux trous sur la figure 1).

[0032] Vers la seconde partie extrême 9, est rigidement fixé à demeure sur la lanière 3 au moins un ergot 14 d'accrochage rapporté 14, en saillie par rapport à la lanière 3. Comme on le verra par la suite, l'ergot 14 est destiné à assurer l'accrochage de la lanière 3 sur elle-même en coopérant avec un trou d'accrochage tel que les trous 12, 13.

[0033] Selon une première variante de réalisation (figures 2, 5 et 6), la fermeture à lanière 1 comporte deux ergots d'accrochage 14a et 14b, coaxiaux, s'étendant de part et d'autre de la lanière 3. Chacun des ergots 14a, 14b est agencé pour recevoir une seule partie de la lanière.

[0034] Selon une seconde variante de réalisation (figures 7 et 8), la fermeture à lanière 1 comporte un seul ergot d'accrochage 14c, s'étendant d'un seul coté de la lanière 3. Cet ergot 14c est agencé pour recevoir en superposition deux parties de la lanière.

[0035] L'ergot 14 est fixé à la lanière 3 par insertion, collage, soudage, vissage ou autre moyen. Dans la réalisation représentée sur les figures, l'ergot 14 comporte une platine 15 de fixation insérée à demeure dans l'épaisseur de la lanière 3 ayant deux couches superposées 11a et 11b (figure 3). La lanière 3 est en outre pourvue d'un ou de plusieurs trous 16 de passage du ou des ergots 14.

[0036] Selon une réalisation, l'ergot 14 est renflé vers son extrémité libre, de manière à former à l'arrière de celle-ci une retenue pour la partie correspondante de lanière montée sur l'ergot grâce au trou 12, 13 prévu à cet effet. Selon une réalisation, l'ergot est effilé vers son extrémité libre de manière à pouvoir être inséré plus aisément dans le trou 12, 13.

[0037] Selon une réalisation, la fermeture à lanière 1 comporte également au moins un passant 17.

[0038] La fermeture à lanière 1 est destinée à être montée sur le boîtier 2 pour former un bracelet avec la lanière 3 conformée en boucle à travers les deux oeillets 4 et 5 du boîtier 2. En outre, la lanière 3 est fermée sur elle-même par une coopération trou 12, 13 / ergot 14 obtenue par enflement à force par l'utilisateur, la dimension des trous 12 et 14 étant en relation avec celle de l'ergot 14.

[0039] La fermeture à lanière 1 peut être associée au boîtier 2 ou dissociée de lui aisément et rapidement par l'utilisateur soi-même. De ce fait, il est possible avec un

seul boîtier 2 de montre de disposer d'une collection de fermetures à lanière 1 caractérisée par des coloris ou des matériaux ou des décors différents.

[0040] On décrit maintenant le montage d'association d'une fermeture à lanière selon la première variante de réalisation sur le boîtier 2, en supposant celui-ci placé sensiblement horizontalement avec sa face où se trouve le cadran de la montre en partie supérieure (comme sur la figure 4):

- On enfile la lanière 3 par sa première extrémité 6 dans l'oeillet 4, par sa face supérieure.
- On rabat la seconde partie extrême 9 vers le bas.
- On enfile la première partie extrême de la lanière 3 dans le passant 17 alors placé à proximité des ergots 14a, 14b de la seconde partie extrême 9.
- La seconde partie extrême 9 est alors située vers l'extérieur du bracelet en cours de constitution et le reste de la lanière vers l'intérieur.
- On enfonce à force l'ergot 14a dans un trou d'accrochage 13.
- Le boîtier 2 est alors accroché à la lanière 3 vers sa seconde partie extrême 9 conformée en boucle à travers l'oeillet 4 et cette seconde partie extrême 9 est solidarisée à la partie médiane 8 grâce à l'ergot 14a coopérant avec le second trou d'accrochage 13.

[0041] On décrit maintenant la fermeture sur elle-même de la fermeture 1 selon cette première variante, ainsi associée au boîtier 2, comme on le fait pour associer la montre au poignet. Par convention, on suppose le boîtier placé comme précédemment :

- On enfile la lanière 3 par sa première extrémité 6 dans l'oeillet 5, par sa face inférieure.
- On rabat la première partie extrême 7 vers le bas et vers l'extérieur.
- On enfonce à force l'ergot 14b dans un trou d'accrochage 12.

[0042] La lanière 3 est alors accrochée de part et d'autre du boîtier 2 et forme par ailleurs une boucle ou anneau apte à être placé autour du poignet de l'utilisateur.

[0043] Dans cette première variante de réalisation, la seconde partie extrême 9 est placée entre la partie médiane 8 et la première partie extrême 7.

[0044] On décrit maintenant le montage d'association de la fermeture à lanière 1 selon la seconde variante de réalisation sur le boîtier 2 :

- On enfile la lanière 3 par sa première extrémité 6 dans l'oeillet 4, par sa face inférieure.
- On rabat la première partie extrême 7 et la partie médiane 8 vers le bas.
- On enfile la première partie extrême 7 de la lanière 3 dans le passant 17 alors placé à proximité de l'ergot 14c de la seconde partie extrême 9.

- La seconde partie extrême 9 est alors située vers l'intérieur du bracelet en cours de constitution et le reste de la lanière vers l'extérieur.

- 5 - On enfonce à force l'ergot 14c dans un trou d'accrochage 13.
- Le boîtier 2 est alors accroché à la lanière 3 vers sa seconde partie extrême 9 conformée en boucle à travers l'oeillet 4 et cette seconde partie extrême 9 est solidarisée à la partie médiane 8 grâce à l'ergot 14c coopérant avec le second trou d'accrochage 13.

[0045] On décrit maintenant la fermeture sur elle-même de la fermeture 1 selon la seconde variante, ainsi associée au boîtier 2 :

- On enfile la lanière 3 par sa première extrémité 6 dans l'oeillet 5, par sa face inférieure.
- 20 - On rabat la première partie extrême 7 vers le bas et vers l'extérieur.
- On enfonce à force l'ergot 14c dans un trou d'accrochage 12.

25 La lanière 3 est alors accrochée de part et d'autre du boîtier 2 et forme par ailleurs une boucle ou anneau apte à être placé autour du poignet de l'utilisateur.

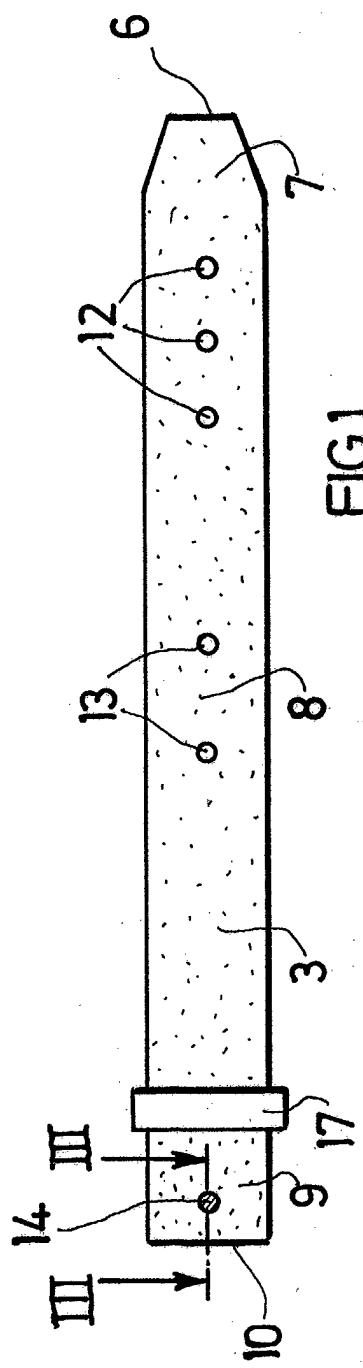
[0046] Dans cette seconde variante de réalisation, la partie médiane 8 est placée entre la première partie extrême 7 et la seconde partie extrême 9.

[0047] Ainsi, lorsque le bracelet de montre est fermé, le boîtier 2 est accroché à la lanière 3 vers sa seconde partie extrême 9 conformée en boucle à travers l'un des oeillets 4, la seconde partie extrême 9 est solidarisée à la partie médiane 8 grâce à un ergot 14 coopérant avec un second trou d'accrochage 13, le boîtier 2 est accroché à la lanière 3 vers sa partie médiane 8 conformée en boucle à travers l'autre des oeillets 5, la première partie extrême 7 est solidarisée à la seconde partie extrême 9 grâce à un ergot 14 coopérant avec un premier trou 12, trois parties de lanière étant superposées à l'emplacement de l'ergot 14.

45 Revendications

1. Fermeture à lanière (1) pour montre, bijou, sac ou analogue comprenant une lanière (3) ayant vers sa première partie extrême (7) au moins un premier trou d'accrochage (12) traversant, vers sa seconde partie extrême (9) au moins un ergot d'accrochage (14, 14a, 14b, 14c) rapporté en saillie transversale et rigidement fixé à demeure sur la lanière (3), et dans sa partie médiane (8) au moins un second trou d'accrochage (13) traversant, de manière que la lanière (3) puisse être conformée en boucle à travers deux oeillets (4, 5) du corps de la montre, du bijou, du sac ou analogue et fermée sur elle-même par

- une coopération trou (12, 13) / ergot (14, 14a, 14b, 14c) obtenue par enfoncement à force.
2. Fermeture à lanière (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle comporte un seul ergot d'accrochage (14c) agencé pour recevoir en superposition deux parties de la lanière (3).**
3. Fermeture à lanière (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle comporte deux ergots d'accrochage (14a, 14b) de part et d'autre de la lanière (3), agencé pour recevoir chacun une partie (7, 8) de la lanière (3).**
4. Fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendication 1 à 3, **caractérisée en ce que l'ergot (14, 14a, 14b, 14c) est fixé à la lanière (3) par insertion, collage, soudage, vissage.**
5. Fermeture à lanière (1) selon la revendication 4, **caractérisée en ce que l'ergot (14, 14a, 14b, 14c) comporte une platine (15) de fixation insérée à demeure dans l'épaisseur de la lanière (3) pourvue d'un trou de passage (16) de l'ergot (14, 14a, 14b, 14c).**
6. Fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que l'ergot (14, 14a, 14b, 14c) est renflé vers son extrémité.**
7. Fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce qu'elle comporte plusieurs premiers trous d'accrochage (12) espacés.**
8. Fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce qu'elle comporte plusieurs seconds trous d'accrochage (13) espacés.**
9. Fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un passant (17).**
10. Fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisée en ce qu'elle constitue un bracelet pour une montre dont le boîtier (2) est pourvu de part et d'autre de deux oeillets (4, 5) aplatis destinés à recevoir la lanière (3) conformée en boucle.**
11. Montre comportant un boîtier (2) pourvu de part et d'autre de deux oeillets (4, 5) aplatis destinés à recevoir la lanière (3) conformée en boucle d'une fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10.
12. Montre selon la revendication 11 dont le bracelet
- est ouvert, le boîtier (2) étant accroché à la lanière (3) vers sa seconde partie extrême (9) conformée en boucle à travers un des oeillets (4, 5) et solidarisée grâce à un ergot (14, 14a, 14b, 14c) coopérant avec un second trou d'accrochage (13) avec la partie médiane (8).
13. Montre selon la revendication 11 dont le bracelet est fermé, **caractérisée en ce que le boîtier (2) est accroché à la lanière (3) vers sa seconde partie extrême (9) conformée en boucle à travers l'un des oeillets (4, 5), la seconde partie extrême (9) est solidarisée à la partie médiane (8) grâce à un ergot (14, 14a, 14b, 14c) coopérant avec un second trou d'accrochage (13), le boîtier (2) est accroché à la lanière (3) vers sa partie médiane (8) conformée en boucle à travers l'autre des oeillets (4, 5), la première partie extrême (7) est solidarisée à la partie médiane (8) grâce à un ergot (14, 14a, 14b, 14c) coopérant avec un premier trou (12), trois parties de lanière (7, 8, 9) étant superposées à l'endroit de l'ergot (14, 14a, 14b, 14c).**
14. Bijou ou objet à porter au poignet comportant un corps pourvu de part et d'autre de deux oeillets (4, 5) aplatis destinés à recevoir la lanière (3) conformée en boucle d'une fermeture à lanière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10.



EGL

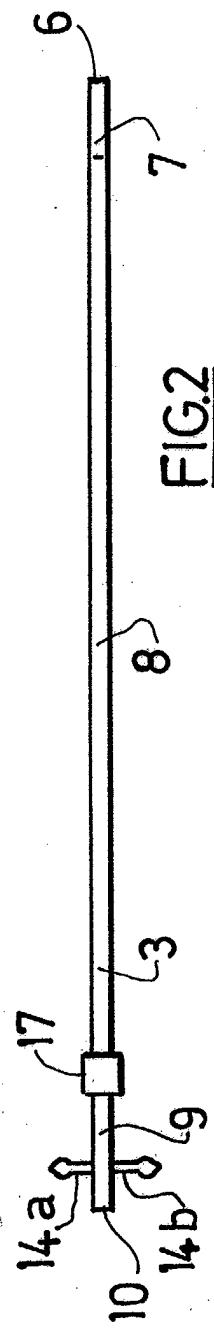


FIG. 2

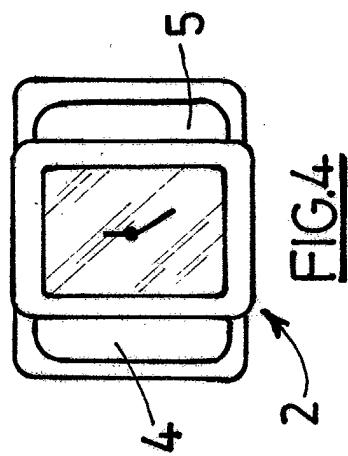


FIG. 4

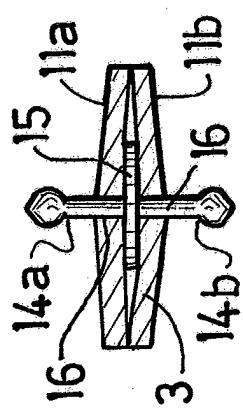


FIG. 3

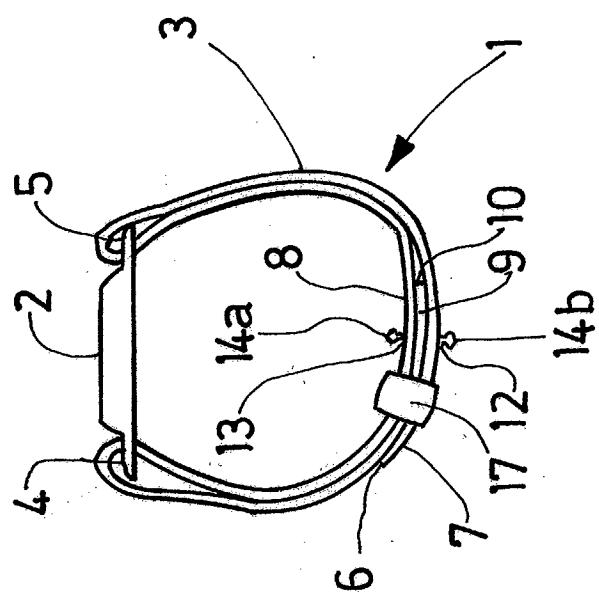


FIG.6

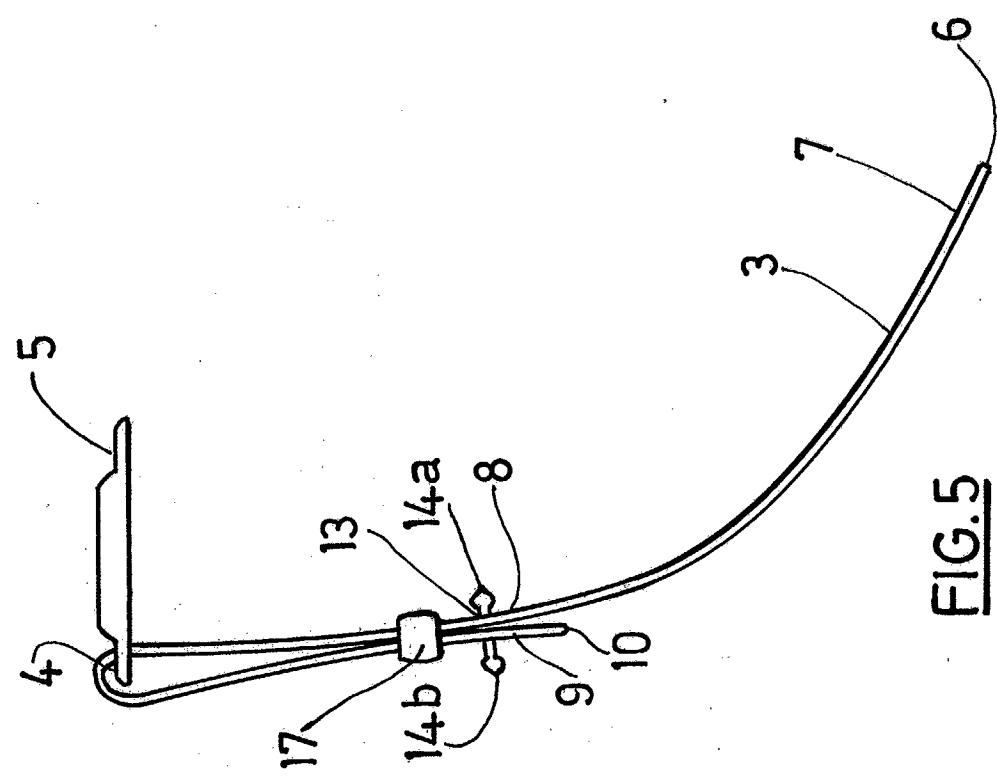
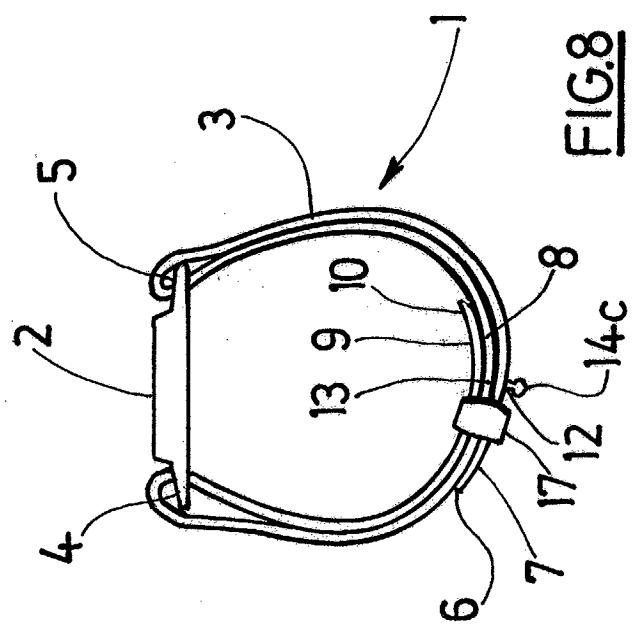
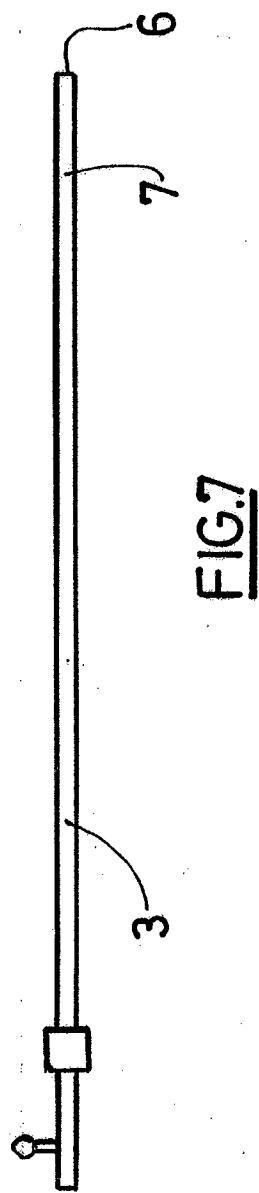


FIG.5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 0316

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	US 3 233 801 A (NO-BUCK-L PRODUCTS INC.) 8 février 1966 (1966-02-08) * colonne 2, ligne 5 - colonne 3, ligne 50; figures 1-5 *	1,2,6-8	A44C5/20 A44C5/16 A44B11/20 A45C13/30
X	GB 379 023 A (R. A. BLACKLOCK) 25 août 1932 (1932-08-25)	1,2,4-6, 10	
A	* page 2, ligne 4 - ligne 109; revendications 1-4; figures 1-4 *	11,14	
X	US 5 189 763 A (ISAFRANCE) 2 mars 1993 (1993-03-02)	1,7-9	
A	* colonne 2, ligne 8 - colonne 3, ligne 46; figures 1-6 *	2,3	
X	FR 1 419 513 A (A. FAURE) 26 novembre 1965 (1965-11-26) * le document en entier *	1,2,7-9	
X	GB 605 074 A (L. JAN) 15 juillet 1948 (1948-07-15) * le document en entier *	1,2,6,9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	FR 2 202 662 A (P. GODBILLE) 10 mai 1974 (1974-05-10) * le document en entier *	9-11	A44C A44B A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	21 mai 2003	Garnier, F	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES	T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 0316

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-05-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)			Date de publication
US 3233801	A	08-02-1966	AUCUN			
GB 379023	A	25-08-1932	AUCUN			
US 5189763	A	02-03-1993	DE 69102218 D1	DE 69102218 T2	EP 0466656 A1	07-07-1994
			JP 6086706 A	JP 7036767 B		10-11-1994
						15-01-1992
						29-03-1994
						26-04-1995
FR 1419513	A	26-11-1965	AUCUN			
GB 605074	A	15-07-1948	AUCUN			
FR 2202662	A	10-05-1974	FR 2202662 A1			10-05-1974

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82